



## Quinze et six ans pour les auteurs de la fusillade

Publié le 22/05/2003

### CARCASSONNE (11) - ASSISES : Les jurés plus cléments dans leur verdict que l'avocat général

«Ça fait trente ans que je fais ce métier et c'est la première fois que j'entends un réquisitoire aussi irrationnel ». Face aux réquisitions d'Henri Melchior, l'avocat général qui avait réclamé mardi vingt années de réclusion criminelle pour Karim Bouhired, l'auteur des coups de fusil, et entre dix et treize ans pour les deux autres co-accusés, Montala Diarra et Smaïl Hamiche, M<sup>e</sup> Debuissou avait fort à faire pour convaincre les jurés de faire preuve de clémence.

M<sup>e</sup> Maryse Pechevis, M<sup>e</sup> Marine Lagey-Vachet et M<sup>e</sup> Debuissou ont successivement plaidé la cause hier matin des trois accusés. Jugés depuis lundi pour violences volontaires avec armes et en réunion ayant entraîné la mort sans intention de la donner, ils répondaient de la mort de Geoffroy Briand, atteint lors de la fusillade en août 2000 d'une balle perdue en pleine nuque, alors qu'il se trouvait sur le port de Gruissan.

#### « FAIRE UN EXEMPLE N'EST PAS RENDRE LA JUSTICE »

Estomaqué par les réquisitions de l'avocat général, M<sup>e</sup> Debuissou a énuméré une demi-douzaine de décisions de justice concernant des meurtres avec préméditation et des assassinats dont les auteurs ont été condamnés à vingt ans de prison, avant de rappeler que Karim Bouhired, l'auteur présumé du coup de feu mortel était poursuivi, lui, pour homicide involontaire et qu'il n'y avait pas d'élément intentionnel dans le dossier.

De l'avis général des trois avocats de la défense, l'avocat général voulait une condamnation exemplaire. « Les exemples n'ont jamais été synonymes de justice, mais plutôt source d'iniquité », a insisté M<sup>e</sup> Marine Lagey-Vachet, avant d'enjoindre les jurés à « ne pas s'ériger en justiciers ».

**« Les cours d'assises sont de plus en plus répressives et la cour de Carcassonne a la réputation d'être encore plus répressive que les autres. Mais il arrive un moment où cela ne sert à rien. Même sur le béton, des fleurs parviennent à pousser », a plaidé M<sup>e</sup> Maryse Pechevis.**

La crainte majeure de M<sup>e</sup> Debuissou était finalement que ce procès ne soit pas seulement celui de trois accusés, mais de deux garçons d'origine maghrébine et d'un africain, banlieusards de surcroît.

Après trois heures de délibérations, les jurés ont finalement choisi de ne pas suivre les réquisitions d'Henri Melchior et condamné Karim Bouhired à quinze ans de réclusion criminelle. Montala Diarra et Smaïl Hamiche écopent chacun de six ans d'emprisonnement. Ils ont dix jours pour interjeter appel.

**Blandine COTTIN.**

*La Dépêche*